

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 6 mars 2023** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

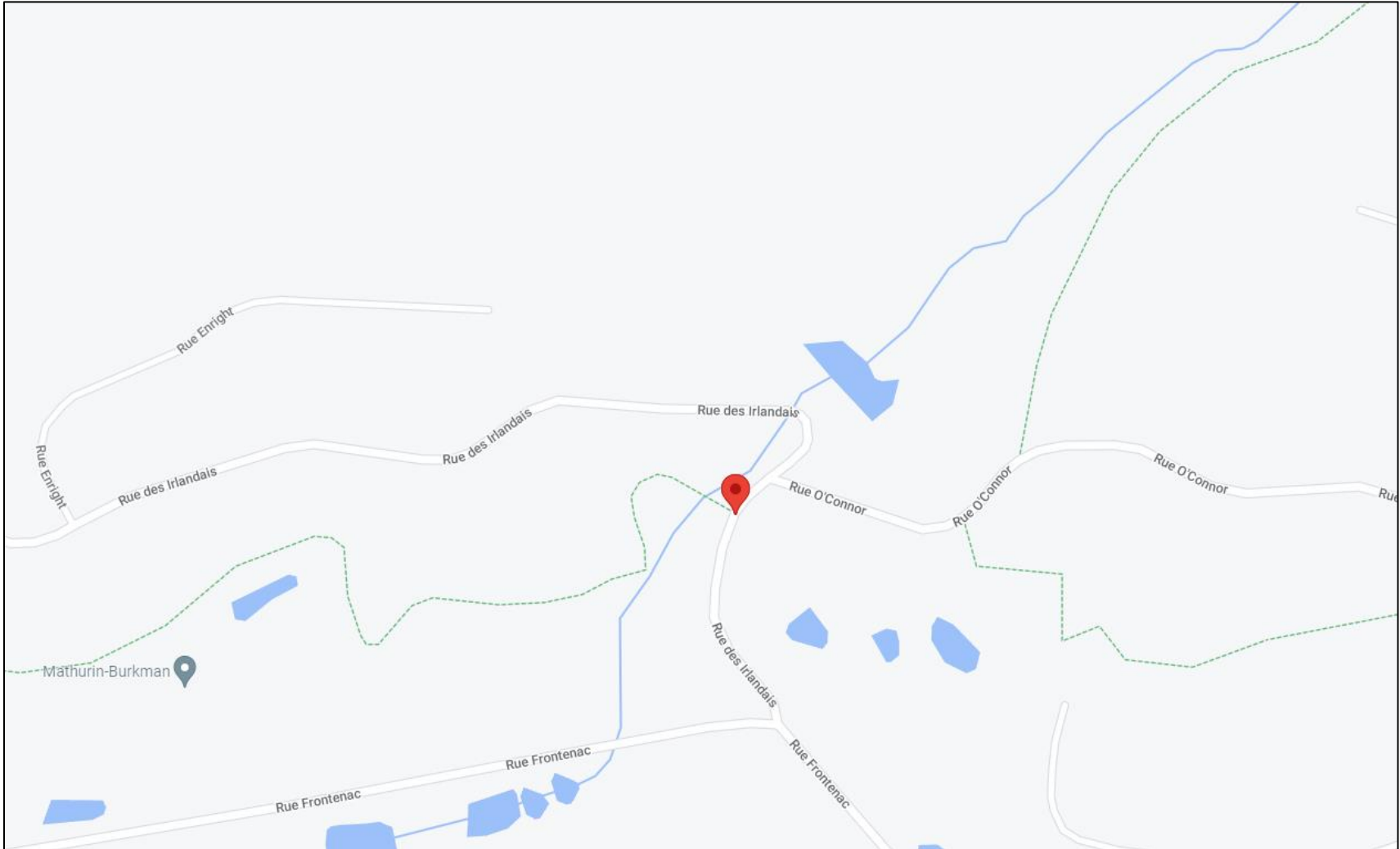
1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'augmentation d'une aire de déboisement d'environ 400 m<sup>2</sup> (passant de 3 855 m<sup>2</sup> à 4 225 m<sup>2</sup>) en vue de réaliser 2 projets d'agrandissement (résidence et garage détaché) malgré la norme prévue à l'article 197 du règlement de zonage 1037-2017 au 194, rue des Irlandais, lot 2 930 684, zone P3M-04, district Lac Bromont (dossier 2022-30271) ;
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage détaché en cour avant ayant une marge avant de 9,5 m au lieu de 25 m minimum, situé dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment et la ligne de la rue, face à ce mur, et dépourvu d'une bande boisée d'une largeur minimale de 10 m entre la construction et la voie publique, tel que stipulé à l'article 106 et à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage 1037-2017, au 808, chemin de Compton, lot 2 591 181, zone P1A-02, district Shefford (dossier 2022-30282) ;
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal ayant une hauteur (en mètre) supérieure à la hauteur du corps du bâtiment original (1,50 m) tel que stipulé à l'article 102 du règlement de zonage 1037-2017, au 659, rue Shefford, lot 2 591 164, zone P5-05, district Mont-Brome (dossier 2023-30011) ;
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation de 2 enseignes murales latérales dont une qui possède une superficie maximale de 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur supérieure à 1,5 m, malgré les normes prévues au tableau de l'article 239 du règlement de zonage 1037-2017, au 10, chemin de Gaspé, lot 5 477 704, zone P5-05, district Pierre-Laporte (dossier 2023-30018).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi 6 mars 12h00 à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com). Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

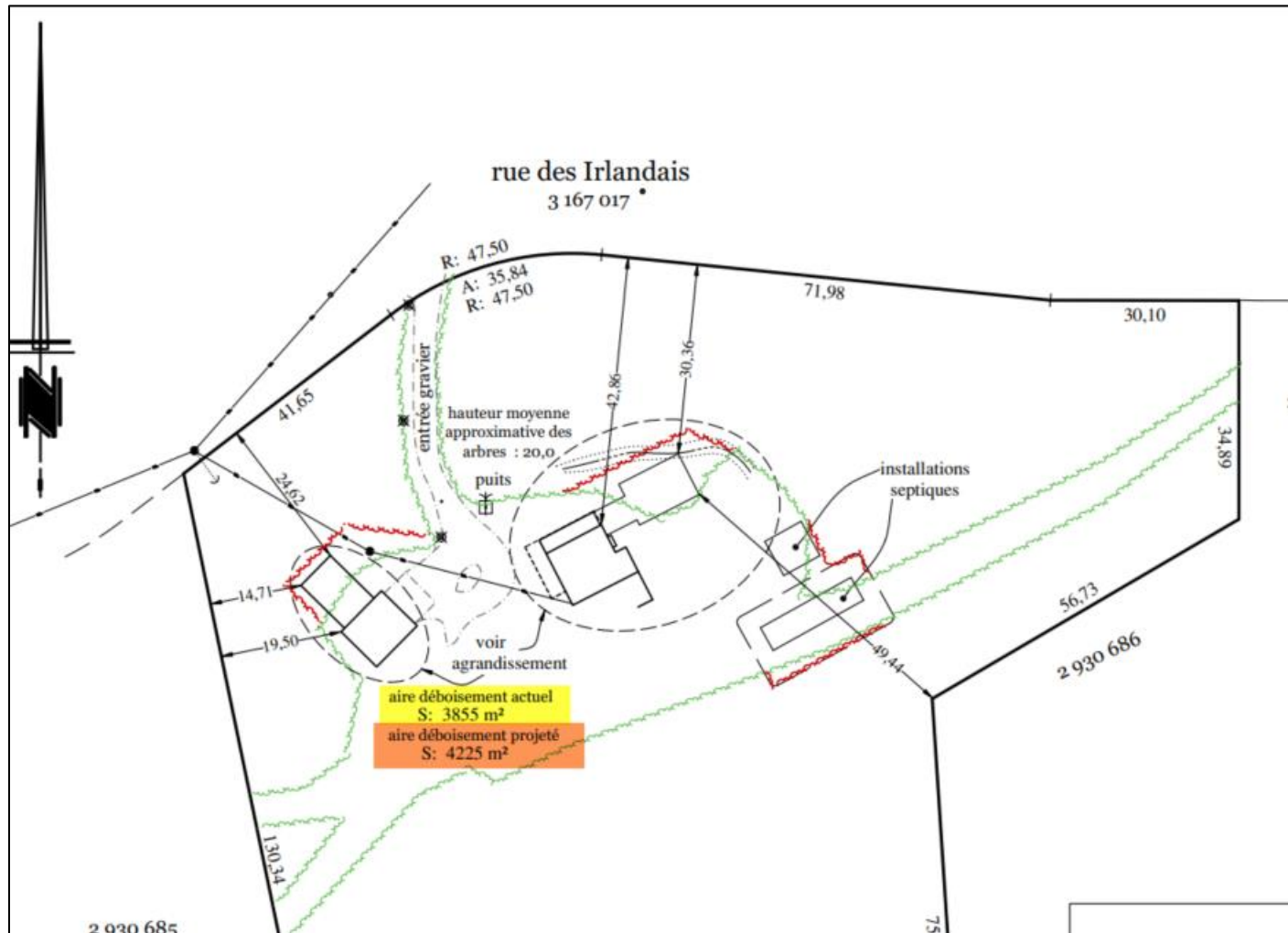
Bromont, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

La greffière,  
Ève-Marie Préfontaine, avocate

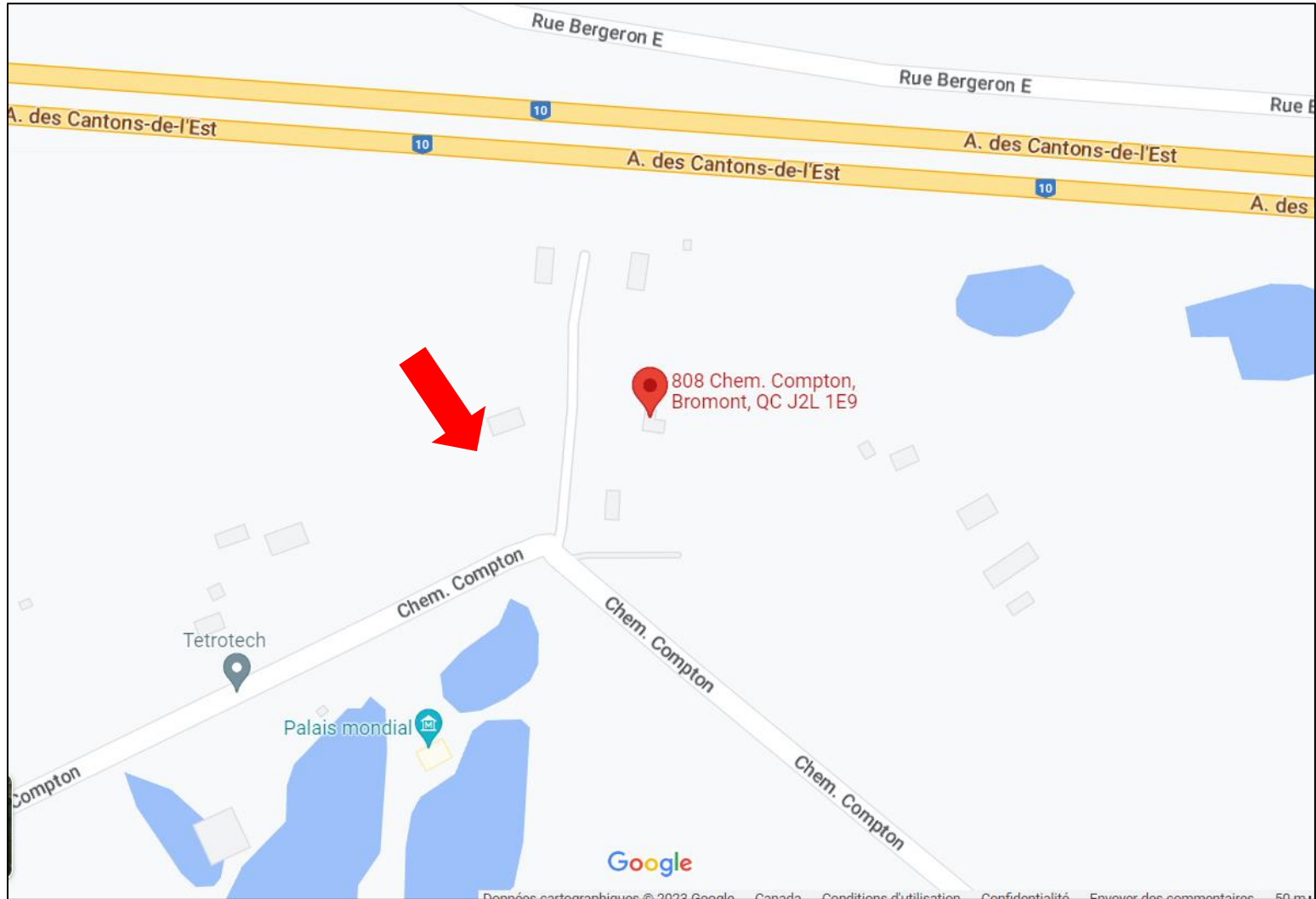
1. 194 Irlandais (1 de 2)



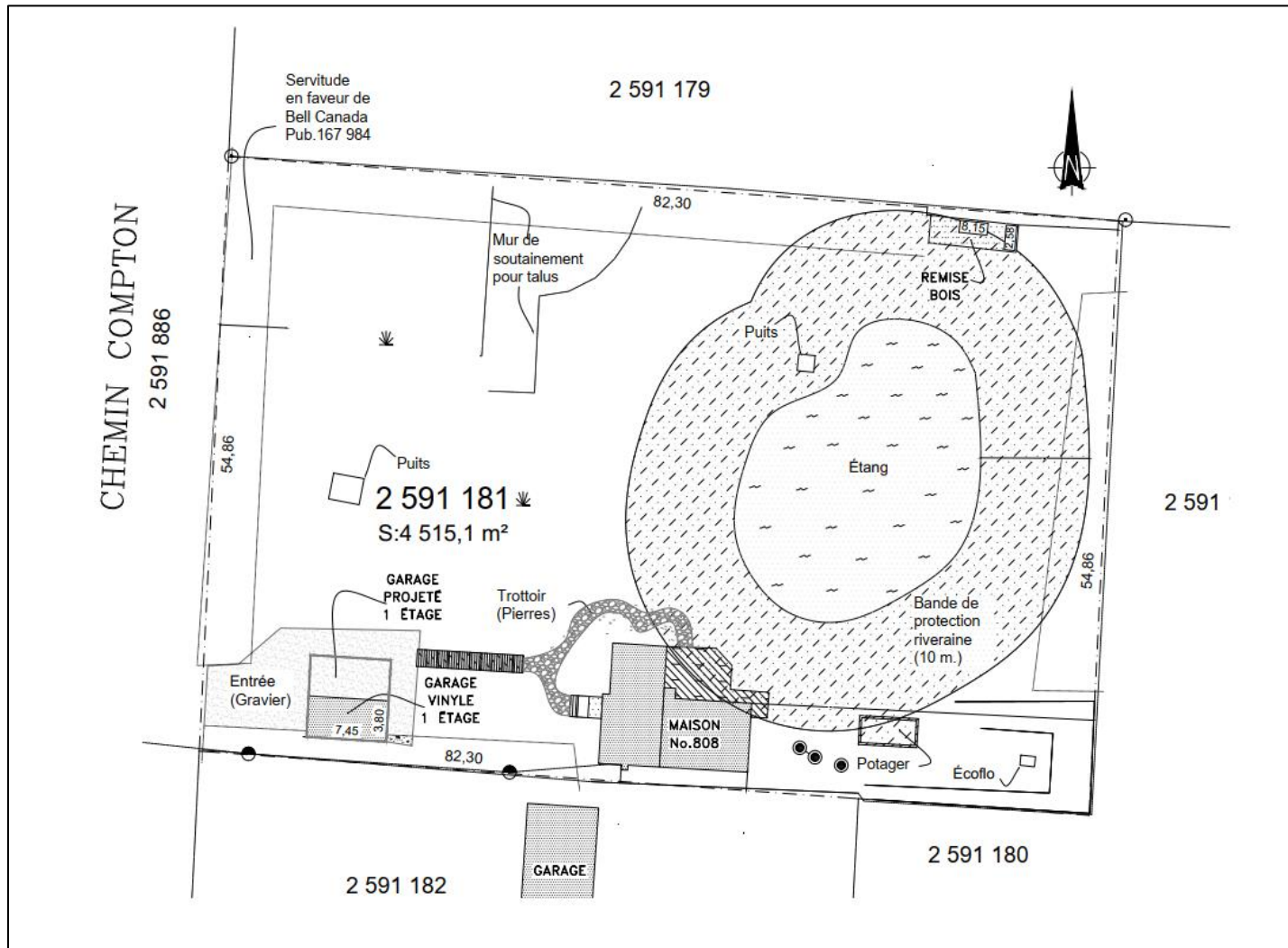
1. 194 Irlandais (2 de 2)



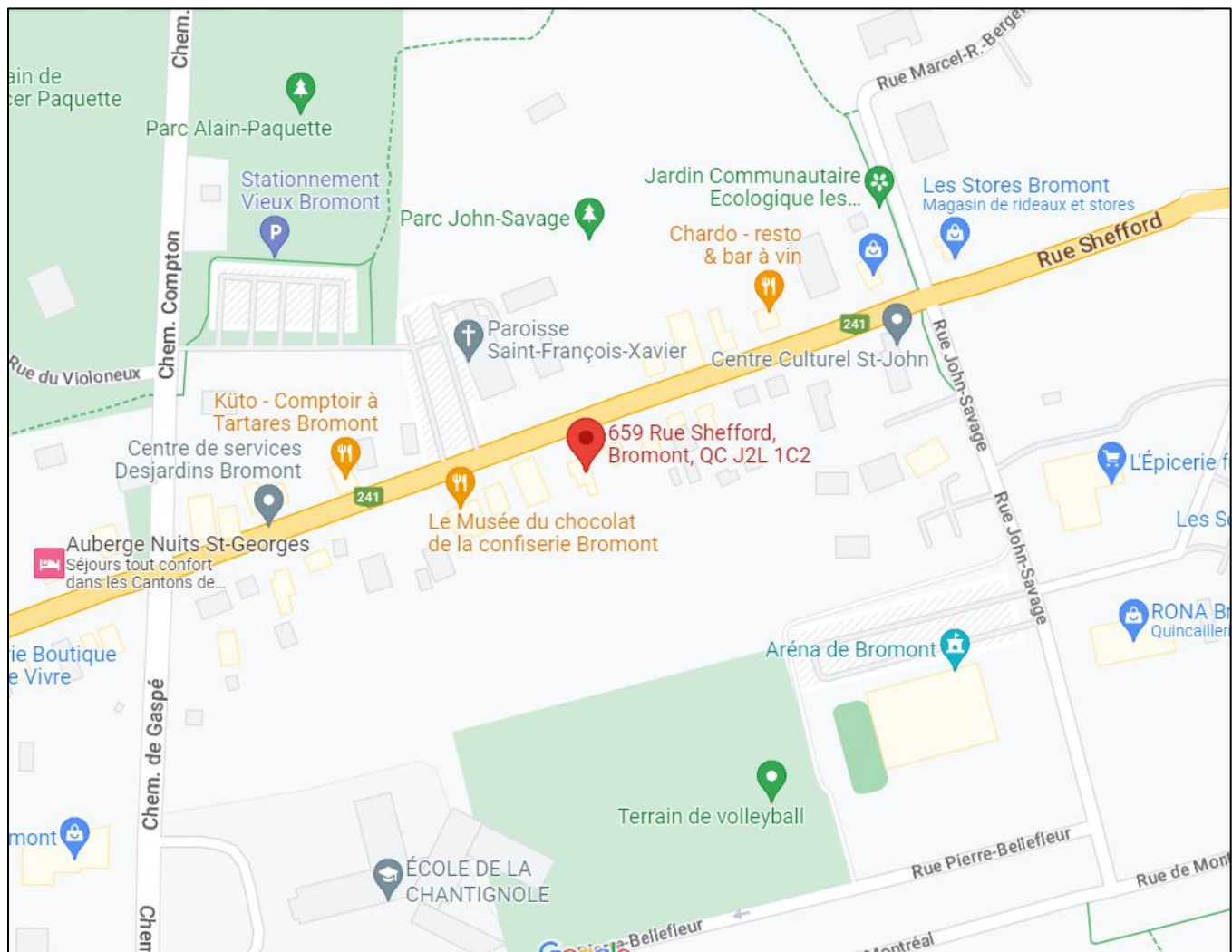
2 – 808 Compton (1 de 2)



2 – 808 Compton (2 de 2)



3. 659 Shefford (1 de 2)

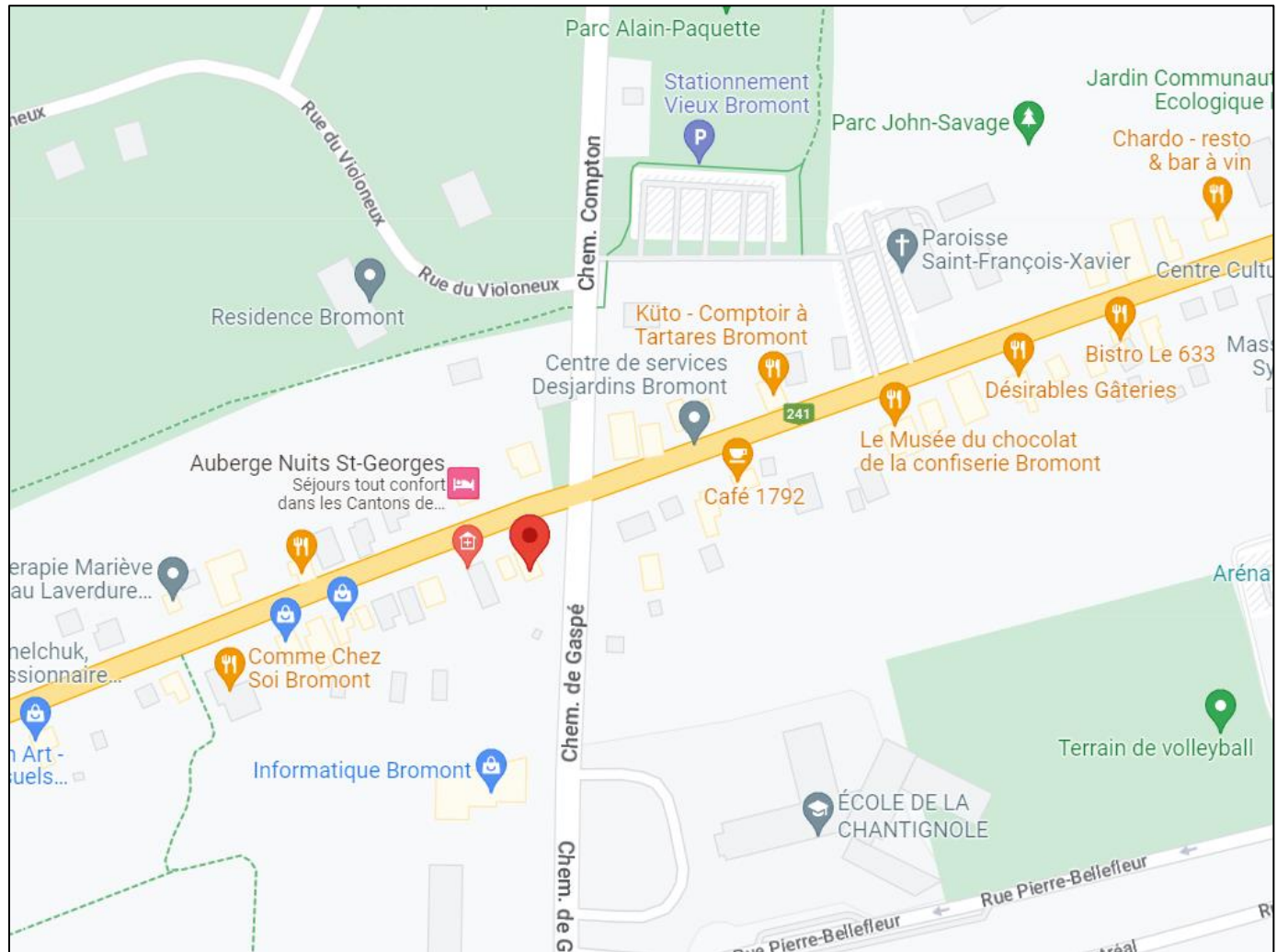




3. 659 Shefford (2 de 2)



#### 4. 10 Gaspé (1 de 2)





4. 10 Gaspé (2 de 2)

